



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 48055

Texte de la question

M. Jean-Michel Clément attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde et titulaire de la carte d'invalidité « station debout pénible », barrée de vert et qui demande le rajout de la mention BA (besoin d'accompagnement), mention qui faciliterait le déplacement de ces personnes, en particulier par le rail. Or cette mention n'est applicable sur la carte d'invalidité que sous certaines conditions, à savoir : il faut bénéficier des « aides humaines de la prestation de compensation du handicap », visé à l'article L. 245-1 du code de la sécurité sociale. Alors qu'une personne atteinte de polyarthrite rhumatoïde peut difficilement se déplacer, il lui est demandé que la mention BA puisse être attribuée du simple fait de la perte réelle d'autonomie sans qu'interviennent les aides et les conditions d'attribution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Clément](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48055

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4163

Question retirée le : 16 juin 2009 (Retrait pour cause de question identique)